

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant N		Numéro de permis			Date d'inspection		
Evelyne Noël	2019604			Le 09 avril 2021			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie Mon autre maison				(506) 504-0156			
Adresse							
4 rue Jonathan Saint-Quentin NB E8A 2C8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Mona Martin			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			lement	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
original signé par Mona Martin				09 avri	il 2021		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e C	ate					
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée			Date				